

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles. Item\[note de travail préparatoire sur la pénalité\]](#)

[note de travail préparatoire sur la pénalité]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0396

SourceBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

"un chien enragé" ~~dit~~ ⁽¹⁾ ~~Brissot~~ ⁽¹⁾, "un
 implacable qui n'a rien de ~~de~~ commun avec
 l'humanité" disait Jay, ~~rapport du procès de la~~ ⁽²⁾,
 et a vu veiller de l'abolition de la marque ⁽²⁾. Quant
 à la souffrance expiatoire, ou plutôt à des formes
 précises de souffrance - coups, brûlures, trachées,
 incisions, amputations, étranglements, -
 obtenues et contrôlées par des techniques réguliè-
 rement définies (bouts, barres de fer, laches, contreaux,
 étels, soufflet, eau bouillante, cordes etc), elles furent
 pratiquement disparues au XIX^e siècle: désormais, un
 seul type d'instrument pour la forme d'exécution
 capitale que la législation de chaque pays aura
 retenue, et dans certains pays quelques peines
 annexes comme le fouet. ^{Dispositif} Toute une technologie
 de la douleur, qui ^{restait} ~~est~~ en même temps procédure
 juridique, ^{Elle impliquait que} ~~dispositif~~. Dans le corps supplicé du
 criminel, le rapport de la volonté et du mal, nous
 aurons le crime, se ~~différenciant~~ ^{différenciant} de se renversant:

BnF
MSS

(1) J. P. Brissot de Warville. Théorie de la Loi criminelle

(2) Ou plutôt de sa ^{I^e} seconde abolition. Supprimée en 1791,
 elle fut rétablie en 18. La loi de Jay se trouve au

